Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250428-2025-29-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Publié le 29 avril 2025

Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir Evelyne GIRARDON).

2025-29 Délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement en réseau collaboratif avec les médiathèques des communes de Sain Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Savigny et Sourcieux-les-Mines

Rapporteur : Léo MOLINIE

Un projet de renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement en réseau collaboratif avec les médiathèques des communes de Sain Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Savigny et Sourcieux-les-Mines a été présenté lors du conseil municipal du 18 mars 2024.

Des précisions ont été apportées sur le circuit de validation des décisions.

Les communes de Fleurieux-sur-l'Arbresle, Sain Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Savigny et Sourcieux-les-Mines sont équipées du même logiciel de gestion pour leur médiathèque municipale et ont souhaité se mettre en réseau, afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.
Chaque année, à tour de rôle, une médiathèque prend à sa charge les vignettes de couverture des livres, visibles sur le site internet pour aider au choix du lecteur. En 2024, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a supporté ce coût.

Cette mutualisation permet d'augmenter l'offre de lecture aux adhérents de chacune des médiathèques. Il est prévu des réunions trimestrielles pour favoriser la complémentarité des achats

entre les différentes structures.

Chaque adhérent peut accéder à un catalogue commun accessible sur internet et réserver le document qu'il souhaite. Par un système de navette, l'ouvrage est déposé dans la médiathèque de la commune de l'adhérent.

Chaque médiathèque conserve son règlement interne et ses tarifs d'accès aux ouvrages.
Chaque structure est responsable des ouvrages mis à disposition par les autres médiathèques. De fait, chaque acteur s'engage si nécessaire à remplacer l'ouvrage détérioré ou perdu et à prendre toute assurance à ce sujet.

VU la délibération 2024-14 du 18 mars 2024 relative au renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement en réseau collaboratif avec les médiathèques des communes de Sain Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Savigny et Sourcieux-les-Mines,
VU le projet de convention de partenariat modifié,

CONSIDERANT le bénéfice apporté aux usagers des cinq médiathèques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA
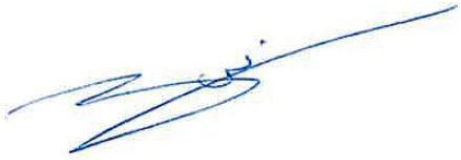
La secrétaire de séance
Isabelle BONNET